

Gambie/Présidentielle

Le terrain judiciaire se dérobe sous les pieds de Jammeh

AFP

Banjul/Gambie

Pour la Cour suprême, impossible de statuer avant plusieurs mois sur les recours intentés par le président sortant.

DETERMINE à rester au pouvoir en Gambie jusqu'au terme de ses recours électoraux, Yahya Jammeh a subi un nouveau revers hier, la Cour suprême concluant à l'impossibilité de statuer avant des mois et prônant une solution négociée avec le président élu Adama Barrow.

Ce coup de théâtre se produit à la veille d'une nouvelle mission régionale à Banjul, conduite par le chef d'Etat du Nigeria, poids lourd du continent, Muhammadu Buhari, et son homologue libérienne Ellen Johnson Sirleaf, présidente en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao, 15 pays). La Gambie traverse une crise depuis que Yahya Jammeh a annoncé le 9 décembre qu'il ne reconnais-

sait plus sa défaite à l'élection présidentielle du 1er décembre, une semaine après avoir pourtant félicité M. Barrow pour sa victoire.

Depuis ce revirement, le président sortant subit de nombreuses pressions extérieures, notamment de la Cédéao, pour quitter le pouvoir le 19 janvier, après l'expiration de son mandat. Le 13 décembre, le parti de M. Jammeh, au pouvoir depuis 22 ans, a saisi la Cour suprême d'une demande d'annulation de l'élection, arguant d'irrégularités dans la comptabilisation des votes et l'organisation du scrutin. Deux autres recours ont été déposés le 3 janvier.

Mais la Cour suprême est dans l'impossibilité de se prononcer avant plusieurs mois, le temps de remplacer les juges manquants depuis plus d'un an et demi, a déclaré hier le président de cette juridiction, le magistrat nigérian Emmanuel Fagbenle.

"Nous ne pourrons statuer que lorsque la Cour sera au complet", avec l'arrivée de juges du Nigeria et de Sierra Leone dans les prochains mois, a affirmé M.



Photo : AFP

Yahya Jammeh a subi un nouveau revers avec la déclaration en forme de coup de théâtre de la Cour suprême.

Fagbenle lors d'une audience sur le premier recours, précisant que ces deux pays avaient indiqué ne pas disposer de magistrats pour remplir cette mission dans l'immédiat. La Gambie, petit Etat de moins de deux millions d'habitants, fait souvent appel à des magistrats d'autres pays anglophones, notamment du Nigeria, pour renforcer son sys-

tème judiciaire. **ISOLEMENT**• En attendant, l'audience a été renvoyée au 16 janvier, "un ajournement qui doit aussi permettre aux parties au litige de le résoudre pacifiquement avant que la transition (entre MM. Jammeh et Barrow, NDLR) ne s'achève", a indiqué le président de la Cour suprême. Faute d'issue judiciaire à court terme, "il ne nous

reste pour résoudre le litige que la médiation de la Cédéao et la commission inter-partis mise en place par le gouvernement" avec le soutien de l'Onu, a relevé M. Fagbenle.

La mission de la Cédéao ce mercredi, après une précédente tentative infructueuse le 13 décembre, à laquelle participaient déjà M. Buhari et Mme Sirleaf, vise à "discuter avec le président Jammeh de l'impératif de respecter la Constitution", avait indiqué lundi le ministre nigérian des Affaires étrangères, Geoffrey Onyeama. Un transfert pacifique du pouvoir est préférable mais un recours à la force n'est pas exclu, "toutes les options sont sur la table", avait précisé M. Onyeama. Yahya Jammeh a assuré le 20 décembre qu'il ne céderait pas le pouvoir tant que la Cour suprême n'aurait pas statué sur ses recours électoraux. Et le 31 décembre, il a exclu toute négociation avec la Cédéao, l'accusant de partialité. Le président gambien apparaît désormais de plus en plus isolé, à moins de dix jours de la fin de son mandat.

Côte d'Ivoire/Au lendemain de sa démission du poste de Premier ministre

Kablan Duncan nommé vice-président !

AFP

Abidjan/Côte d'Ivoire

Décision annoncée hier par le président Alassane Ouattara devant les députés réunis en session extraordinaire. Le poste a été créé par la Constitution promulguée en novembre.

LE président Alassane Ouattara a nommé hier son ex-Premier ministre Daniel Kablan Duncan vice-président de Côte d'Ivoire, un poste nouvellement créé par la Constitution promulguée en novembre.

"J'ai tenu à venir devant vous pour vous faire part de ma décision de nommer le vice-président de la République (...) Mon choix s'est porté sur Daniel Kablan

Duncan, un grand serviteur de l'Etat" a déclaré M. Ouattara devant les députés ivoiriens réunis en session extraordinaire.

M. Duncan, 73 ans et élu pour la première fois le mois dernier député dans la circonscription de Grand-Bassam (sud), avait démissionné lundi de ses fonctions à la tête du gouvernement en prélude à son accession à la vice-présidence.

Le président Ouattara a salué "un homme de dévouement, un collaborateur loyal, une personnalité d'expériences dotée de qualités exceptionnelles, un patriote et un grand serviteur de l'Etat".

La nouvelle Constitution adoptée à l'initiative du président Ouattara prévoit la création d'un poste de



Photo : AFP

Le tout nouveau vice-président de Côte d'Ivoire Daniel Kablan Duncan (à gauche), aux côtés du président Alassane Ouattara et du président réélu de l'Assemblée nationale Guillaume Soro (à droite), lors de la cérémonie d'hier.

vice-président qui sera le deuxième personnage de l'Etat, à l'image des institutions américaines. A l'avenir, celui-ci sera élu en même temps que le président. Mais parmi les mesures transitoires prévues jusqu'en 2020, il revenait au président Ouattara, réélu pour un deuxième et

dernier mandat en octobre 2015, de nommer son vice-président. Lundi, M. Duncan avait démissionné avec tout son gouvernement, première étape dans la préparation de la succession à la tête de l'Etat. "En attendant la nomination d'un nouveau Premier

ministre et la mise en place d'un gouvernement, le Premier ministre et les membres du gouvernement sortants sont chargés d'expédier les affaires courantes", avait indiqué la présidence dans un communiqué.

La démission du Premier ministre a été suivie dans la journée par la réélection à son poste du président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, ex-chef de la rébellion qui a divisé la Côte d'Ivoire au début des années 2000.

Dans la soirée de lundi, le président ivoirien a démis les chefs de l'armée, de la gendarmerie et de la police, au lendemain d'un week-end de mutineries de soldats réclamant une amélioration de leur condition.

Sénégal-Tchad/Procès Habré Des milliers de victimes risquent d'être privées d'indemnisation

AFP

Dakar/Sénégal

DES milliers de victimes de Hissène Habré risquent de ne pas être indemnisées, faute d'identification, ont affirmé hier des avocats des parties civiles, au procès en appel de l'ex-président tchadien devant un tribunal spécial africain à Dakar.

Le jugement condamnant M. Habré risque d'exclure "des milliers de personnes qui ont droit à des réparations", a dé-

claré Jacqueline Moudeina, une avocate des victimes, au deuxième jour du procès en appel, en l'absence de l'accusé.

M. Habré, 74 ans, a été condamné le 30 mai pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité, tortures et viols par les Chambres africaines extraordinaires (CAE), créées en vertu d'un accord entre l'Union africaine (UA) et le Sénégal, où il s'est réfugié après avoir été renversé en décembre 1990 par l'actuel président tchadien Idriss Déby Itno.

Il a ensuite été condamné en juillet à payer jusqu'à 20 millions de francs CFA par victime.

"La Chambre dit qu'elle ne peut indemniser que les victimes qui ont été nommément identifiées", a déclaré Philippe Houssine, un autre avocat des victimes.

Les critères retenus pour obtenir réparation, l'identification et l'audition des victimes "posent problème", a expliqué Me Moudeina.

"Nous sommes dans l'impossibilité d'avoir des actes de notoriété pour toutes les victimes

et toutes les victimes n'ont pas eu les moyens de venir à N'Djamena pour être auditionnées", a-t-elle ajouté.

"Les critères retenus par la Chambre pour l'indemnisation sont en marge de la pratique pénale internationale", selon Me Houssine, qui a appelé à la "souplesse dans l'admission des preuves" en matière de réparation, citant la jurisprudence de la Cour pénale internationale (CPI) dans l'affaire Jean-Pierre Bemba.

A la suite de la condamnation de cet ancien vice-président congolais pour une vague de

meurtres et de viols commis par sa milice en Centrafrique, "des villageois qui étaient dans des zones rurales et sans carte d'identité ont été indemnisés" après avoir produit des "passeports, des permis de conduire et des cartes de baptême", a souligné l'avocat. Le président de la Chambre d'appel, le magistrat malien Wafi Ougadèye, a suspendu l'audience jusqu'à ce mercredi, pour un réquisitoire du parquet qui sera suivi d'éventuelles réponses de la défense et des parties civiles.

L'Afrique en bref

• **Centrafrique/Défense.** L'UE nomme Herman Ruys à la tête de l'EUTM-RCA

L'Union européenne a nommé hier un général de brigade belge, Herman Ruys, 55 ans, en remplacement du Français Eric Hautecloque-Raysz à la tête de sa mission de formation de l'armée centrafricaine (EUTM-RCA), a annoncé le Conseil de l'UE, qui représente les 28 pays membres.

• **Congo/Politique.** Arrestation de l'opposant Okombi Salissa

L'opposant Okombi Salissa, 55 ans, candidat malheureux ayant contesté la réélection du président Denis Sassou Nguesso a été arrêté dans la nuit de lundi à hier et détenu à la direction générale de surveillance du territoire (DGST) de Brazzaville au Congo, a-t-on appris de sources concordantes.

• **Guinée/Armée.** Le Sénégal va extraire vers Conakry Toumba Diakité

La justice sénégalaise a donné son feu vert à l'extradition du militaire guinéen Aboubakar Sidiki Diakité, dit Toumba Diakité, arrêté le 16 décembre à Dakar et recherché pour le massacre d'opposants en 2009 à Conakry, a affirmé hier à l'AFP son avocat.

• **Togo/Politique.** Un nouveau regroupement de l'opposition

Six partis d'opposition togolais ont lancé lundi soir à Lomé un nouveau regroupement après plusieurs échecs pour défendre des réformes de la Constitution et des institutions censées permettre l'alternance dans un pays gouverné par la famille Gnassingbé depuis près de 50 ans.

A travers le monde

• **Afghanistan/Attentats.** Au moins 30 morts à Kaboul

Un double attentat contre des bureaux annexes au Parlement afghan à Kaboul, perpétré hier par un kamikaze à pied et une voiture piégée, a fait au moins 30 tués et des dizaines de blessés, à l'heure de sortie des bureaux.

• **Norvège/Justice.** Le salut nazi de Breivik



Photo : AFP

L'extrémiste de droite norvégien Anders Breivik, auteur d'une tuerie qui a fait 77 morts en 2011, a ouvert hier le procès en appel sur ses conditions de détention en faisant à nouveau un salut nazi provocateur, s'attirant un rappel à l'ordre des juges.